



CHAPITRE 3

LA MONOPARENTALITÉ EN AFRIQUE : PRÉVALENCE ET DÉTERMINANTS

ANALYSE COMPARATIVE BÉNIN,
BURKINA FASO ET TOGO

VALÉRIE DELAUNAY,
AGNÈS ADJAMAGBO,
ADAMA OUÉDRAOGO,
ANNE ATTANÉ
ET SOUMAÏLA OUÉDRAOGO

L'ÉTUDE DE LA MONOPARENTALITÉ EN AFRIQUE revêt d'importants enjeux sociaux et politiques, en termes de conditions de vie et de bien-être des enfants et du « monoparent ». La question reste pourtant peu explorée dans cette partie du monde et on en ignore souvent les niveaux et tendances. Rares sont les études qui s'intéressent spécifiquement à la question de la monoparentalité. Elle est traitée indirectement, au travers des deux grandes thématiques qui se sont développées dès les années 1990 : celle de la fécondité hors mariage, d'une

part, appréhendée au regard d'évolutions sociales et économiques majeures (progrès en matière de scolarisation, renforcement de l'insertion des femmes sur le marché du travail, nouveaux modes de vie liés à l'urbanisation, etc.) et, d'autre part, celle des conditions de vie des ménages en lien notamment avec la problématique de la pauvreté (Bisilliat, 1996 ; Kebe et Charbit, 2007 ; Pilon *et al.*, 1997a). Une abondante littérature décrit alors les causes et les conséquences de l'augmentation de la fécondité hors mariage, qui engendre une catégorie dite « vulnérable » de jeunes femmes mères élevant seules leur enfant (Calvès, Cornwell et Enyegue, 1996 ; Calvès et Meekers, 1999 ; Cohen et Bledsoe, 1993 ; Delaunay, 1994 ; Gage-Brandon et Meekers, 1993 ; Jejeebhoy, 1998 ; Lloyd, 1994 ; Meekers, 1994 ; Singh, 1998). Parallèlement, dans les années 1990, l'intérêt pour la prise en compte du sexe du chef de ménage a permis de mettre en évidence la part des ménages dirigés par des femmes et de souligner les situations de vulnérabilité qui les caractérisent (Mouvagha-Sow, 2002 ; Pilon, 1996 ; Pilon, Seidou Mama et Tichit, 1997b ; Tichit, 2002).

Cet article propose une étude ciblée sur la question de la monoparentalité en Afrique de l'Ouest. Notre approche se situe sur le plan individuel, par l'identification des situations de monoparentalité vécues par les femmes et les hommes en distinguant pour les femmes les cas de figure selon la situation matrimoniale (célibataire, en union, veuve, divorcée). À partir des Enquêtes démographiques et de santé (EDS), et dans le prolongement d'une première analyse de ce phénomène, mesuré sur le plan des ménages (Delaunay *et al.*, à paraître), nous produisons un indicateur de mesure de l'intensité de la monoparentalité féminine et masculine, observons l'évolution dans le temps de cet indicateur et identifions certains facteurs associés. Notre analyse s'appuie ici sur le risque individuel de se trouver en situation de monoparentalité. Nous nous attachons à mesurer la prévalence de la monoparentalité pour les femmes comme pour les hommes. Néanmoins, en raison de la faible prévalence chez les hommes et des faibles effectifs des hommes enquêtés, les analyses plus fines sur le plan géographique et des déterminants explicatifs ne portent que sur les femmes.

LES DIFFÉRENTES APPROCHES DE LA MONOPARENTALITÉ

Les premières analyses sur les ménages se développent en lien avec la problématique de pauvreté associée aux politiques d'ajustement structurel des années 1980. Dans la mesure où, dans la plupart des sociétés africaines, seule l'absence d'un homme dans un ménage permet à une femme

d'accéder à ce statut, les femmes qui se déclarent chefs de ménage sont de fait souvent considérées en situation de monoparentalité. Relativement peu nombreux (eu égard à la norme patriarcale dominante), les ménages monoparentaux sont habituellement décrits comme vulnérables, composés davantage que les autres de personnes inactives (dont des enfants) qui contribuent faiblement à la satisfaction des besoins essentiels. Ces constats alimentent l'hypothèse d'une féminisation de la pauvreté (Bessis, 1996 ; Kimenyi et Mbaku, 1995). On admet implicitement l'idée que la monoparentalité est facteur de vulnérabilité pour des femmes isolées, souvent privées de l'aide du père de leur(s) enfant(s) et devant assumer seules de lourdes charges en tirant leurs revenus d'activités informelles faiblement rémunératrices (Kebe et Charbit, 2007).

Certaines études soutiennent que c'est la pauvreté qui mène les femmes à la situation de chefs de ménage, et non l'inverse (Pilon, 1996). Différents événements de la vie des individus comme un décès, une rupture conjugale ou encore le mariage du mari avec une nouvelle épouse induiraient l'accès des femmes à ce statut de chef de ménage ; sans que cela se traduise par un quelconque gain d'autonomie pour elles (Adjamagbo et Antoine, 2009). Dans certains cas néanmoins, l'accès au statut de chef de ménage pour une femme peut être interprété comme un signe d'*empowerment* : les femmes y seraient indépendantes économiquement et accéderaient alors à des prérogatives auxquelles elles ne pourraient prétendre autrement (Lloyd et Gage-Brandon, 1993). La capacité des femmes à tirer profit de la situation de chef de ménage serait liée avant tout à leur capacité d'indépendance économique (Wayack-Pambè et Moussa, 2014). Enfin, le fait qu'une femme se retrouve chef de ménage renvoie parfois à des formes inédites d'arrangements résidentiels de couple, faisant de l'épouse une chef de ménage « par intérim » et sous la dépendance d'un conjoint résidant ailleurs mais néanmoins présent moralement et économiquement (Mondain *et al.*, 2012). Enfin, les études sur l'évolution des pratiques matrimoniales en Afrique subsaharienne mettent en exergue une augmentation des unions consensuelles, particulièrement sensible dans les grandes villes (Adjamagbo, Antoine et Delaunay, 2004 ; Calvès 2007, 2016). Ces phénomènes attestent d'une certaine fragilité des liens matrimoniaux qui favorise les situations de monoparentalité. Au regard de ces différentes études, un premier constat s'impose : la monoparentalité recouvre des situations variées. Elle renvoie à des formes particulières d'organisations

familiale et conjugale qui peuvent s'avérer parfois complexes. Ces caractéristiques sont cependant difficilement mises en lumière par les études classiques en raison des contraintes imposées par les données sur lesquelles elles reposent.

Hormis les études sur les jeunes mères célibataires, qui se focalisent sur les déterminants de la fécondité prénuptiale et ses conséquences sociales et économiques, trois critiques peuvent être formulées à l'approche classique de la monoparentalité en Afrique. La première est qu'elle s'appuie souvent sur une définition strictement « résidentielle » de la monoparentalité, en particulier dans les études sur les femmes chefs de ménage. Or, une femme chef de ménage est parfois dans une forme d'union sans corésidence ; c'est le cas des femmes de migrants internationaux (Kebe et Charbit, 2007) ou de polygames (Locoh et Mouvagha-Sow, 2004 ; Locoh et Thiriart, 1995 ; Marcoux, 1997 ; Quiminal, 1996). La monoparentalité que l'on peut qualifier de « résidentielle » n'implique pas pour autant qu'il y ait rupture conjugale. La deuxième critique est que la structure des ménages est parfois complexe et comprend plusieurs noyaux familiaux. La monoparentalité peut ainsi être masquée à l'intérieur des ménages. Cette forme de monoparentalité « hébergée » représente probablement les situations les plus précaires de la monoparentalité. Cette dernière renvoie au concept de « *subfamilies* » décrit par Buvinic et Gupta (1997) et aux noyaux ou cellules mère-enfant hébergés dans un ménage (Tichit, 2008). Ces situations sont mises en évidence dans l'approche de la maternité hors mariage (*single motherhood*) qui s'intéresse aux mères monoparentales, quelle que soit leur place dans le ménage (Clark et Hamplová, 2013). Enfin, la troisième critique est que l'approche par les femmes chefs de ménage laisse invisible les situations de monoparentalité masculine, qui, même si elles sont minoritaires, méritent attention. La monoparentalité n'a donc pas été explorée pleinement et on ignore les niveaux et tendances des différentes situations qui en relèvent.

Nous proposons de rendre compte de la diversité des situations de monoparentalité dans les ménages par une analyse individuelle des situations de monoparentalité. Nous nous appuyons sur les données des EDS du Bénin, du Burkina Faso et du Togo. Cette analyse est menée dans le cadre du projet FAGEAC¹ qui porte sur l'analyse de l'évolution des familles,

1. Programme « Familles, genre et activités en Afrique subsaharienne (FAGEAC) » financé par l'Agence nationale de la recherche ou ANR : ANR-10-SUDS-005-01 (2010-2014).

des relations de genre et de l'activité économique dans trois villes ouest-africaines : Lomé, Cotonou et Ouagadougou². Elle fait suite à une analyse de la structure des ménages qui a déjà montré les limites de l'approche de la monoparentalité par le ménage (Delaunay *et al.*, à paraître). Notre objectif est donc de décrire la prévalence et les caractéristiques des individus en situation de monoparentalité dans ces trois pays ainsi que leurs évolutions au cours de la dernière décennie.

Nous articulons notre analyse autour de quatre hypothèses. La première porte sur l'existence d'une monoparentalité masculine, qui se développerait en raison d'une combinaison complexe de situations liées à l'évolution des rapports sociaux dans ces sociétés urbaines. On peut citer notamment le désengagement parfois total des familles des conjoints dans la régulation des unions et des conflits conjugaux, pouvant entraîner un isolement des mères, mais aussi des pères en cas de rupture ; ou encore l'implication croissante des femmes dans des stratégies de réussite professionnelle en concurrence avec les rôles classiques socialement prescrits d'épouse et de mères. Les hommes étant alors contraints de prendre le relais de mères travaillant loin du foyer. La deuxième hypothèse est qu'une forme de monoparentalité féminine est liée à la non-corésidence des époux, soit en cas de polygamie, soit en raison de la migration du conjoint. On observe en effet des formes de polygamie non résidentielles (Gning, 2011). Selon les déclarations, le conjoint peut être considéré comme non-résident s'il dispose d'une double résidence (même si les résidences sont proches). Par ailleurs, le cas des migrants de longue durée conduit à une monoparentalité résidentielle des femmes restées au pays (Mondain *et al.*, 2012). La troisième hypothèse est qu'une part de la monoparentalité féminine est hébergée dans un ménage, soit issu de la parenté du mari (notamment en cas de migration), soit de la parenté de la femme (en cas de rupture d'union ou de célibat). La quatrième hypothèse est celle d'une plus forte prévalence et d'une croissance de la monoparentalité célibataire dans les villes. Cette hypothèse s'appuie sur le postulat d'une augmentation des naissances hors mariage avec parfois aucune reconnaissance sociale ou économique du géniteur.

Nous analysons, sur le plan de l'individu, la probabilité de connaître une situation de monoparentalité (mesure de la prévalence) et, pour les femmes, les facteurs de risque qu'il est possible d'identifier à partir des données disponibles. Enfin, notre approche est comparative dans l'espace,

2. Même si Cotonou n'est pas la capitale politique du Bénin, elle en demeure la plus grande ville du pays et la capitale économique. Nous parlerons de ces trois villes en termes de « capitales » dans le texte.

afin de faire ressortir d'éventuelles influences de contextes et de souligner la pluralité des modèles ouest-africains. Elle est aussi comparative dans le temps afin de mettre en évidence des évolutions.

LA MÉTHODOLOGIE

Les études réalisées sur le plan national ou régional fournissent des données assez globales sur les familles et ménages (taille des ménages, âge moyen des chefs de ménage, sexe des chefs de ménage). La méthodologie que nous proposons d'utiliser repose sur l'analyse de la situation des individus dans le ménage, en fonction de la présence de leurs enfants dans le ménage et de leur conjoint.

Les données utilisées

Cette analyse porte sur les données de trois pays : Bénin, Burkina Faso et Togo. Chaque pays dispose de trois (Togo) ou quatre (Burkina Faso et Bénin) enquêtes (tableau 3.1).

TABLEAU 3.1

Description des Enquêtes démographiques et de santé utilisées

Pays	Phase EDS	Année	Taille échantillon de femmes	Taille échantillon d'hommes
Bénin	DHS-III	1996	5 491	1 535
Bénin	DHS-IV	2001	6 219	2 709
Bénin	DHS-V	2006	17 794	5 321
Bénin	DHS-VI	2011-2012	16 599	5 180
Burkina Faso	DHS-II	1993	6 354	1 845
Burkina Faso	DHS-III	1998-1999	6 445	2 641
Burkina Faso	DHS-IV	2003	12 477	3 605
Burkina Faso	DHS-VI	2010-2011	17 087	7 307
Togo	DHS-III	1998	8 569	3 819
Togo	DHS-VI	2013-2014	9 480	4 476

Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 1996, 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 1998, 2003, 2010.

— La définition de la monoparentalité

Un individu est considéré en situation de monoparentalité s'il réside avec un ou plusieurs enfants de moins de 15 ans, sans conjoint dans le ménage. L'individu peut être célibataire, veuf ou divorcé. Il peut aussi être en union (marié ou union libre), mais seulement si le conjoint ne réside pas dans le ménage. Pour identifier la monoparentalité, nous avons recours aux données recueillies auprès des femmes et des hommes, qui mentionnent la situation matrimoniale et si le conjoint réside dans le ménage³, le nombre d'enfants biologiques résidant dans le ménage et l'âge des enfants. L'indicateur de monoparentalité ne peut pas être calculé pour les hommes à partir des données du Burkina Faso de 1998 et celles du Bénin de 1996 en raison de données manquantes (résidence du conjoint notamment).

— La mesure de la prévalence

La prévalence de la monoparentalité est mesurée par la proportion d'individus se trouvant dans cette situation au moment de l'enquête. Cet indicateur est calculé pour chaque pays et chacune des enquêtes. Il est ventilé selon la situation matrimoniale de l'individu et se décline selon certaines caractéristiques des individus ou de leur ménage.

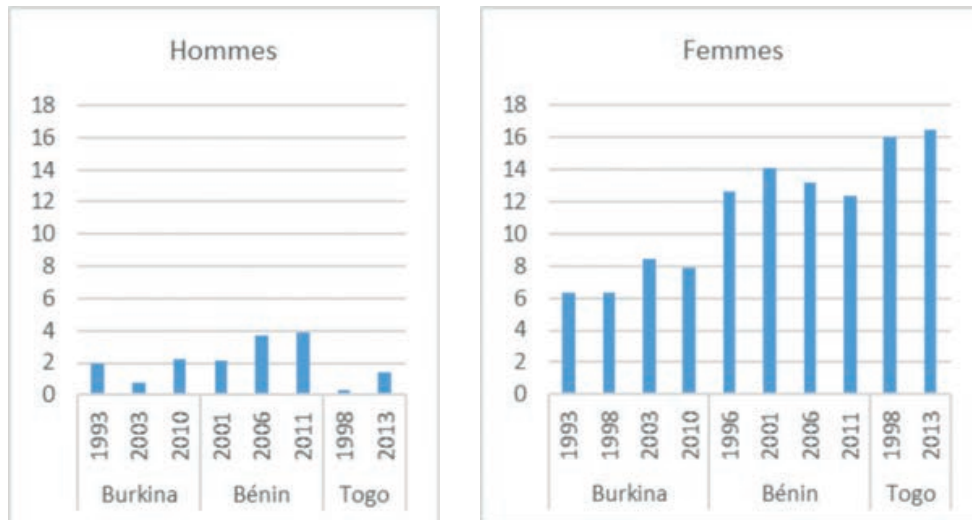
LES RÉSULTATS

— L'existence d'une monoparentalité masculine

La prévalence de la monoparentalité est beaucoup plus importante pour les femmes que pour les hommes (figure 3.1). Bien que de niveau faible, la monoparentalité masculine présente des variations entre les pays : elle est la plus importante au Bénin, où elle atteint près de 4 % en 2011 et semble être en augmentation. Au Burkina, cette prévalence atteint 2,2 %. Au Togo la monoparentalité masculine reste très faible avec moins de 1,5 % en 2013.

Ce phénomène reste marginal, mais interpelle néanmoins sur les réalités qu'il recouvre : instabilité des unions, situations de veuvages, affaiblissement de l'emprise familiale sur les jeunes femmes, dislocation des solidarités intergénérationnelles, modification des pratiques parentales en cas de séparation des couples, etc. ; autant de questions qui invitent à

3. La question posée dans les questionnaires ménage des EDS étant : « S'il vous plaît, donnez-moi les noms des personnes qui vivent habituellement dans votre ménage et des visiteurs qui ont passé la nuit dernière ici, en commençant par le chef de ménage. » Par ailleurs, dans les questionnaires individuels, il est demandé aux femmes et aux hommes si leur conjoint réside dans le ménage et, si oui, quel est son numéro de ligne.

FIGURE 3.1**Prévalence de la monoparentalité pour les hommes et les femmes**

Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

l'exploration. Dans le cadre du programme FAGEAC, nous avons rencontré ces cas de pères monoparentaux, notamment à Cotonou (Bénin) où le phénomène est relativement plus fréquent que dans les deux autres pays (Attané, 2014b). Deux cas notamment s'avèrent illustratifs de ces situations marginales. L'un concerne un couple dont la femme a décidé de partir en invoquant des raisons économiques, laissant au mari la garde de leur fils âgé de trois ans. Partie en France pour travailler, la femme s'est retrouvée en situation illégale et dans l'impossibilité de revenir au Bénin. Au moment de nos enquêtes, l'enfant est âgé de sept ans et son père le confie régulièrement à son institutrice qui l'héberge une partie de la semaine. Dans le second cas, l'homme âgé de 55 ans élève seul ses deux enfants depuis que sa femme l'a quitté alors que la dernière-née n'avait que six mois. Gardien de nuit dans une famille du centre-ville, il amène ses deux enfants avec lui chez son employeur et ils dorment chaque soir à ses côtés sur une grande natte commune. Leur mère est partie pour travailler dans une autre ville du pays sans plus donner aucun signe de vie. Dans ces deux exemples, les pères ne reçoivent aucune assistance de leur famille d'origine.

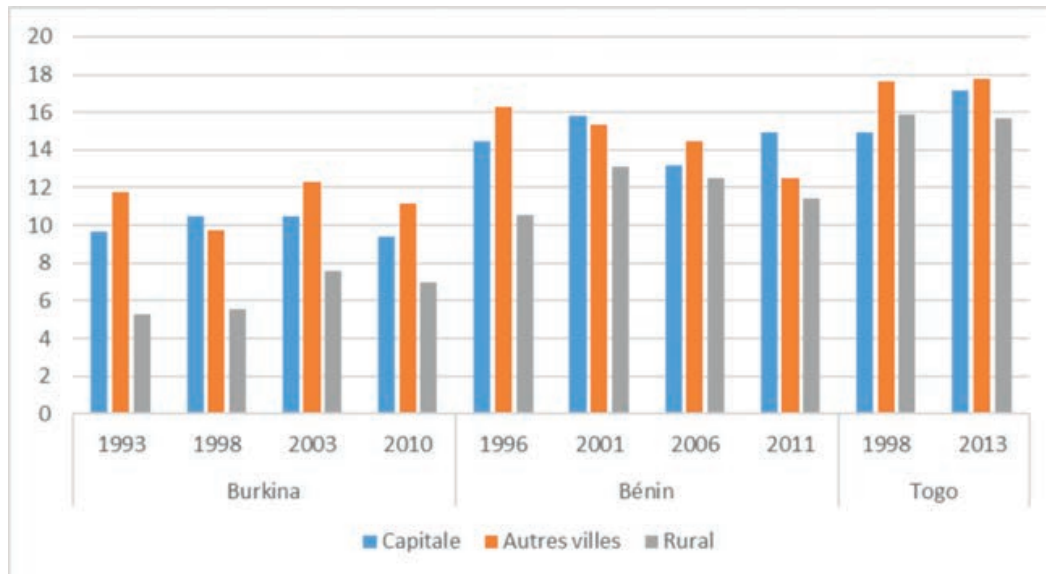
Chez les femmes, c'est au Togo que les prévalences sont les plus fortes. Plus de 16 % des femmes sont en situation de monoparentalité au moment de l'enquête en 2013. Au Bénin, cette prévalence varie de 12 à 14 % selon les années. Elle est plus faible au Burkina Faso avec moins de 8 % pour la dernière année (figure 3.1). Si la prévalence de la monoparentalité semble en augmentation au Togo, les tendances de l'indicateur ne se dessinent pas clairement pour le Burkina Faso et le Bénin.

La répartition de l'indicateur de monoparentalité féminine selon le milieu de résidence montre que ce phénomène est davantage un phénomène urbain que rural, particulièrement au Burkina où, bien qu'en augmentation dans les campagnes, les prévalences sont deux fois moins élevées qu'en ville. Dans les trois pays, les différences de niveaux entre rural et urbain tendent à diminuer d'une enquête à l'autre (figure 3.2). En milieu rural, une femme en situation de monoparentalité est généralement une femme veuve ou dont le mari est parti en migration. La situation spécifique du Burkina Faso s'explique par le fait que le phénomène migratoire concerne essentiellement les hommes des zones rurales et cela depuis le début des années 1930 pour s'amplifier dans les années 1960. Quatre migrants burkinabè sur cinq sont installés en Côte d'Ivoire en 1985, « un système migratoire s'est donc progressivement construit entre les deux territoires, fondé sur des réseaux familiaux ou villageois structurés » (Bredeloup et Zongo, 2016, p. 15). Les hommes vont d'abord vendre leurs forces de travail dans les plantations et dans les usines de transformation de la Côte d'Ivoire, secondairement du Ghana et beaucoup partent aujourd'hui en Italie (Bredeloup et Zongo, 2016). Du fait de la règle de virilocalité, l'épouse qui reste au village est, dans la très grande majorité des cas, hébergée dans la famille de son époux. Cette pratique contribue à rendre invisibles à l'analyse classique (qui ne porte que sur les noyaux principaux) les situations de monoparentalité qui se trouvent ainsi masquées à l'intérieur du ménage principal. Cette forme de monoparentalité, que l'on peut qualifier d'« hébergée », représente probablement les situations les plus précaires de la monoparentalité en milieu villageois. Elle a été rencontrée en particulier dans le cadre de recherches anthropologiques menées sur le VIH en zone rurale (Attané et Ouedraogo, 2011). L'affection au VIH amplifie ces mécanismes pour deux raisons majeures : tout d'abord, elle est à l'origine de la situation de veuvage de la plupart des femmes concernées, par ailleurs, elle complexifie les situations des femmes atteintes par ce virus en situation de monoparentalité. Parallèlement, nous avons pu observer la grande vulnérabilité des femmes dont les maris ont migré en Côte d'Ivoire, précarité amplifiée par les événements politiques qui ont frappé le pays au tournant des années 2000. Laissées dans des situations économiques souvent précaires⁴, ces femmes rurales burkinabè

4. Précarité qui, dans le cadre de ces études, se trouve amplifiée par le VIH, qui rend plus vulnérable aux maladies opportunistes, rend difficiles les travaux physiques des champs et nécessite des ressources financières supplémentaires pour accéder aux examens médicaux.

FIGURE 3.2

Prévalence de la monoparentalité féminine selon le milieu de résidence



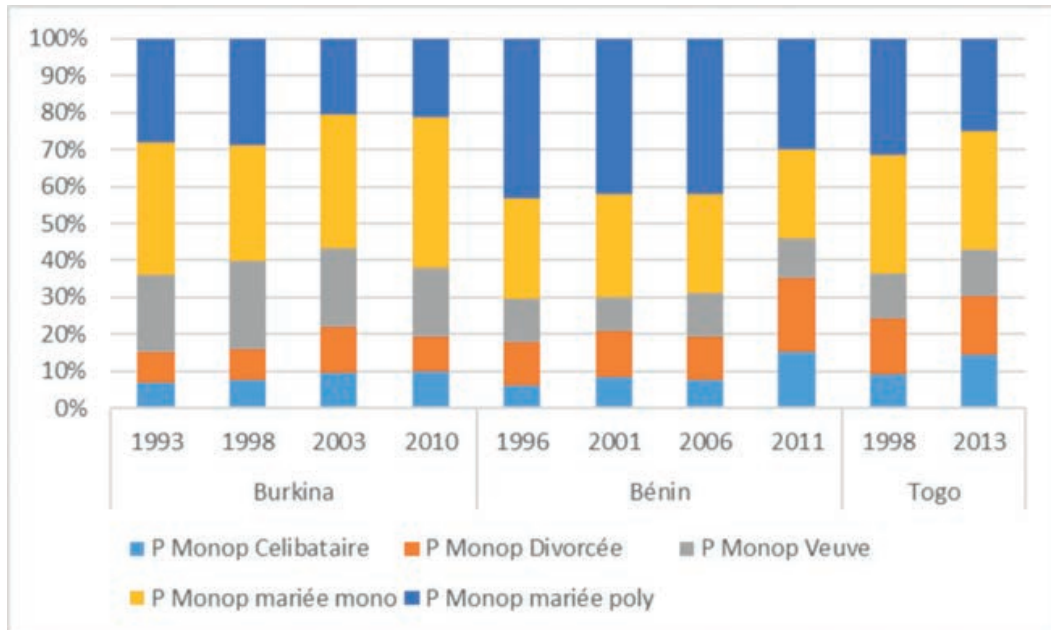
Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

se retrouvent en posture délicate vis-à-vis de la belle-famille qui doit se substituer au mari défunt ou migrant dans la prise en charge de leurs besoins et de ceux de leurs enfants⁵.

La prédominance de la monoparentalité « résidentielle »

La monoparentalité, mesurée par l'absence du conjoint dans le ménage, revêt des réalités différentes selon la situation matrimoniale des individus (figure 3.3). La prise en compte de cette variable montre que dans plus de la moitié des cas, les femmes en situation de monoparentalité sont mariées (entre 50 et 70 % des cas). C'est-à-dire que les femmes ont un conjoint qui ne réside pas avec elles. Il s'agit donc de monoparentalité résidentielle qui renvoie à des formes particulières d'arrangements conjugaux lorsque, par exemple, l'un des conjoints doit s'éloigner durablement du foyer pour exercer son activité. Parmi les femmes mariées, il est possible de distinguer celles qui sont en union polygame et monogame. On observe que les situations de monoparentalité polygame sont plus fréquentes au Bénin, tandis qu'au Togo et au Burkina Faso les femmes en situation de monoparentalité sont plus fréquemment mariées à un monogame.

5. Données recueillies en juin 2007 dans la région de Yako au Burkina Faso lors de la recherche ANRS 12121 coordonnée par Fatoumata Ouattara et portant sur l'accès au ARV et les reconfigurations des solidarités familiales dans le contexte de l'infection à VIH.

FIGURE 3.3**Prévalence de la monoparentalité féminine selon la situation matrimoniale**

Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

La seconde catégorie représentée dans les trois pays est la catégorie des femmes veuves en situation de monoparentalité. Elles sont proportionnellement plus nombreuses au Burkina Faso, où elles représentent environ un cas sur cinq (contre environ un cas sur dix au Bénin et Togo). Les situations de monoparentalité divorcées et célibataires sont plus rares au Burkina Faso, bien qu'en augmentation, avec environ 10 % des cas pour chacune des catégories. Elles sont plus fréquentes et en augmentation au Bénin et au Togo, atteignant chacune plus de 15 %.

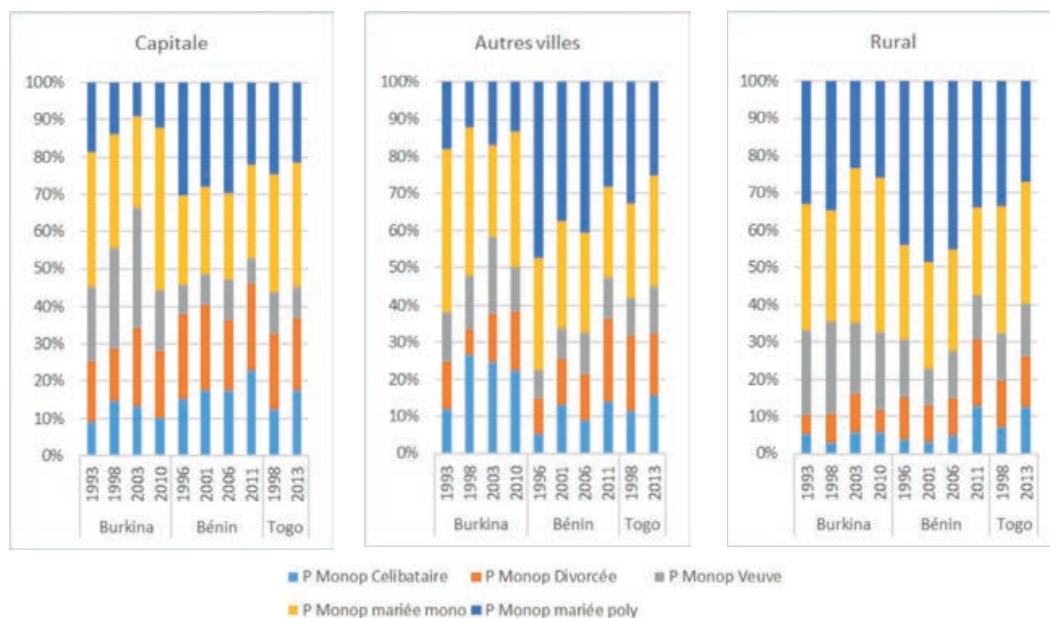
On voit donc bien se dessiner deux facettes de la monoparentalité : l'une étant principalement le reflet d'un arrangement résidentiel, lié à la migration d'un conjoint ou à sa résidence chez une coépouse ; l'autre étant le reflet d'une instabilité matrimoniale (séparation, divorce), d'un décès du conjoint, ou encore le résultat d'une naissance prémaritale. Ce dernier groupe recouvre des situations de vulnérabilité potentielles. Il mérite une attention suivie, car il semble en augmentation.

La répartition de l'indicateur de monoparentalité féminine selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence révèle une autre spécificité du phénomène en milieu urbain (figure 3.4). Ainsi, la monoparentalité célibataire et divorcée est, d'une manière générale et pour les trois pays, plus importante dans les villes. Cette spécificité peut en partie s'expliquer

par des pratiques sociales circonscrites à des aires culturelles qui favoriseraient de telles situations. Par exemple, au Burkina Faso, les populations de l'ouest du pays, où se situe Bobo Dioulasso, deuxième ville du pays, sont historiquement à tendance matrilineaire et admettent et promeuvent une certaine autonomie relationnelle des femmes. Dans les sociétés Bobo, Senoufo et Dagara, qui dominent dans cette région, avoir un enfant hors mariage n'est pas nécessairement perçu comme une inconduite sociale.

FIGURE 3.4

Prévalence de la monoparentalité féminine selon la situation matrimoniale et le milieu de résidence



Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

La figure 3.4 confirme également la spécificité de la monoparentalité en milieu rural. On observe en effet que la forme prédominante de monoparentalité dans les campagnes est celle qui concerne les femmes mariées, dont une part importante se trouve en situation de polygamie. Les situations de veuvage se retrouvent dans les différents milieux de résidence, sans distinction marquée, tandis que les situations de monoparentalité célibataire ou divorcée sont plus fréquentes en ville.

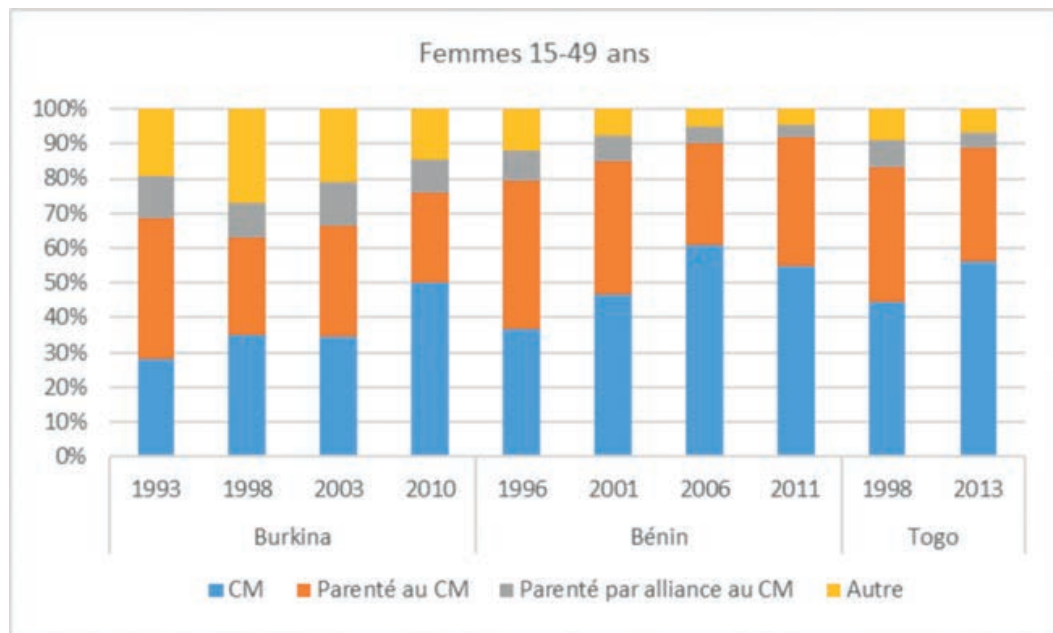
L'importance de la monoparentalité hébergée

Dans les trois pays, les femmes en situation de monoparentalité sont dans la moitié des cas enregistrées comme « chefs de ménage ». Au Togo et au Bénin, ce sont même plus de 50 % des cas qui sont concernés dans la

dernière année d'observation (figure 3.5). Les situations de monoparentalité hébergée sont fréquentes partout, mais tout particulièrement au Burkina Faso. Au Togo et au Bénin, les personnes en situation de monoparentalité sont majoritairement apparentées au chef de ménage. Il s'agit le plus souvent d'un hébergement dans la parenté proche (père, mère, frère ou sœur). Elles sont, dans une moindre mesure, hébergées chez un parent par alliance (5 à 12 %). Une partie infime d'entre elles se trouve dans une autre configuration (le lien de parenté avec le chef de ménage est enregistré comme « autre » ou « sans lien de parenté »). L'hébergement dans la belle-famille ou dans un ménage non apparenté est en revanche relativement plus fréquent au Burkina Faso.

FIGURE 3.5

Prévalence de la monoparentalité féminine selon la situation dans le ménage

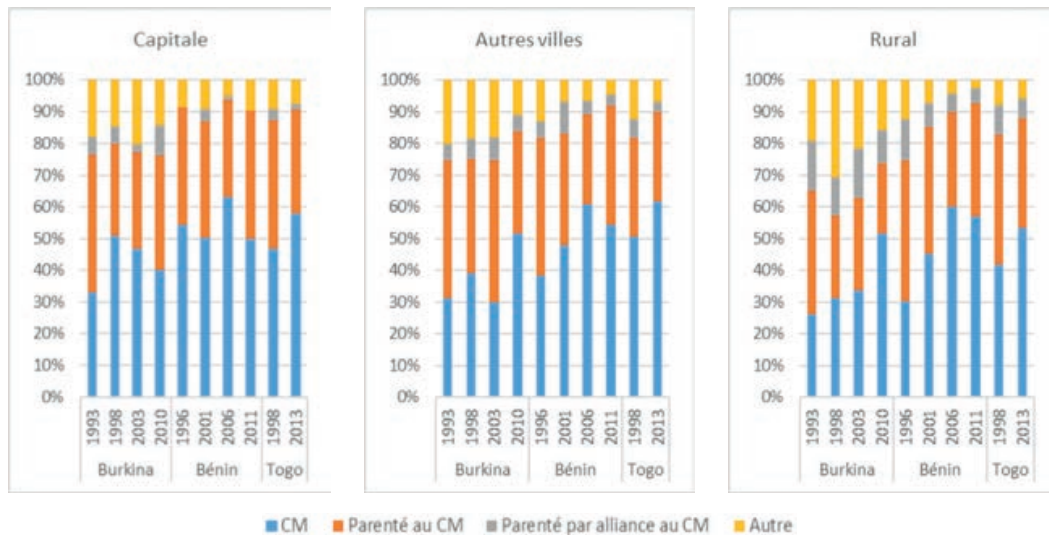


Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

Au Togo et au Bénin, on n'observe pas de différences notables du niveau de la monoparentalité hébergée selon le milieu de résidence (figure 3.6). Au Burkina Faso, en revanche, la monoparentalité hébergée semble être une caractéristique plus rurale qu'urbaine ; la différence étant nettement plus marquée avec la capitale.

FIGURE 3.6

Prévalence de la monoparentalité féminine selon la situation dans le ménage et le milieu de résidence



Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

Le statut de parenté dans le ménage apparaît fortement lié à la situation matrimoniale (figure 3.7). Ainsi, les femmes célibataires en situation de monoparentalité sont très rarement chefs de ménage, et sont le plus souvent hébergées chez un parent. Les femmes divorcées et surtout veuves sont plus souvent chefs de ménage. Parmi les femmes en union, celles en union polygame sont un peu plus souvent chefs de ménage, et les femmes en union monogame se trouvent plus souvent hébergées dans la parenté du conjoint. Les femmes en situation de monoparentalité sont donc dans des configurations résidentielles très différentes selon leur statut matrimonial.

Si la monoparentalité hébergée est présente dans toutes les catégories matrimoniales, elle concerne tout particulièrement les femmes célibataires, qui sont beaucoup plus jeunes et ont probablement peu d'alternatives. Il est néanmoins notable que certaines d'entre elles sont chefs de ménage, et cela plus fréquemment au Bénin et au Togo. Les femmes divorcées sont aussi fréquemment hébergées dans leur parenté ; cependant, une bonne part d'entre elles, au Bénin et au Togo, a le statut de chef de ménage. La différence entre les deux pays côtiers et le pays sahélien est nette. Dans chacun des trois pays, il est difficile pour une jeune mère célibataire d'être chef de famille, à la fois du fait de l'âge et de la vindicte

FIGURE 3.7

Répartition des femmes en situation de monoparentalité selon le statut de parenté dans le ménage et la situation matrimoniale

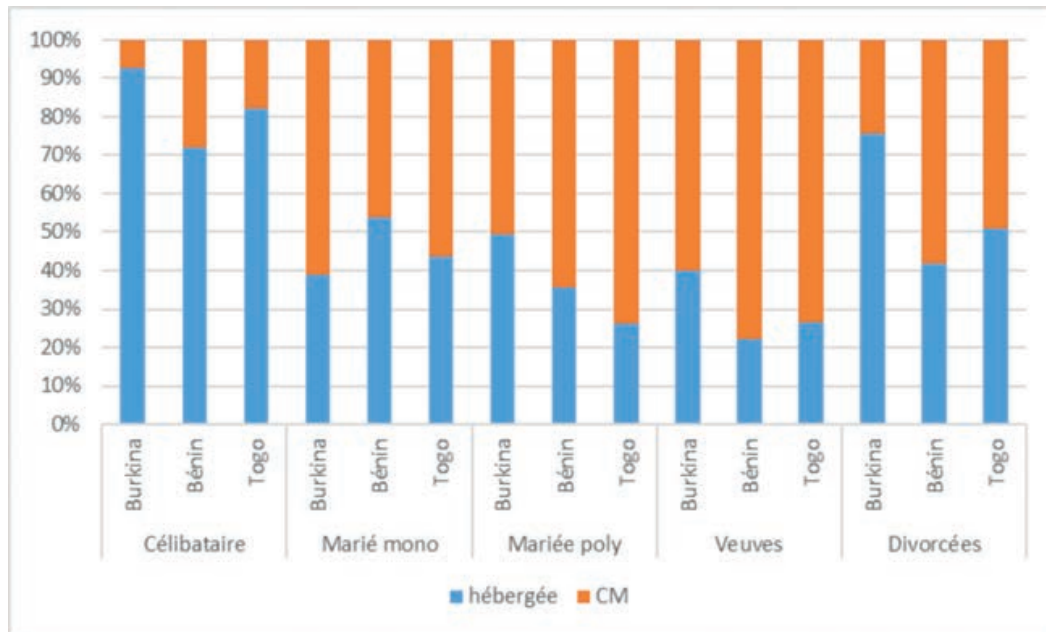


Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

sociale qui pèserait sur elle, si elle prenait ce risque. Cependant, dans les pays côtiers, cette situation reste malgré tout une option envisageable pour beaucoup de femmes. Dans les sociétés sahéliennes, être chef de ménage en situation de monoparentalité est toléré pour une femme à condition qu'elle ait été (ou qu'elle soit encore) mariée. C'est en revanche socialement condamné pour celle dont on sait qu'elle n'a jamais été mariée (figure 3.8).

FIGURE 3.8

Répartition des femmes en situation de monoparentalité selon qu'elles sont hébergées ou chefs de ménage et selon le pays, pour la dernière enquête



Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

Les niveaux et la répartition dans l'espace

L'usage de la cartographie permet de visualiser comment un phénomène se distribue dans l'espace et permet d'esquisser des corrélations entre phénomènes liés à des contextes régionaux spécifiques. Ainsi, nous avons réparti les prévalences générales de la monoparentalité féminine selon la situation matrimoniale. L'objectif premier était de voir si les régions les plus touchées par la migration masculine de longue durée (souvent internationale) sont aussi des zones de forte prévalence de la monoparentalité mariée. Les cartes produites dépassent cet objectif et sont riches d'enseignements quant aux autres situations de monoparentalité (divorcées, veuves et célibataires). Le premier constat est que la prévalence de la monoparentalité semble suivre un gradient nord-sud, avec de plus fortes prévalences dans les régions côtières (figure 3.9).

Ce contraste reflète des réalités complexes (pratiques matrimoniales, polygynie, relations de parenté, niveaux de scolarisation, insertion économique des femmes, etc.) qui renvoient à des logiques sociales, culturelles, économiques diverses d'un pays à l'autre et, à l'intérieur d'un même pays, d'une région à l'autre. Ainsi, la plus grande fréquence de la

monoparentalité des femmes dans les zones côtières peut être le signe d'une relative indépendance économique des femmes. En effet, dans les sociétés côtières du Bénin et du Togo, l'essentiel de l'économie est tourné vers les ports maritimes qui génèrent tout un secteur d'activités commerciales largement dominé par les femmes (Toulabor, 2012). Les capitales portuaires de ces deux pays drainent par ailleurs d'importants réseaux d'écoulement de marchandises qui impliquent une forte mobilité féminine pas toujours compatible avec les formes classiques de cohabitation conjugale. Ainsi, dans ces régions, la monoparentalité est le fait de femmes d'abord mariées, mais aussi de femmes célibataires et enfin de divorcées. La prévalence de la monoparentalité par le veuvage, situation *a priori* indépendante de toute stratégie économique des femmes, y est moins forte qu'ailleurs (figure 3.9).

Le statut de célibataire monoparentale est associé aux naissances prémaritales. Celles-ci sont en augmentation dans les pays d'Afrique de l'Ouest, dans les villes surtout et dans une moindre mesure en milieu rural. Les règles qui posent le contexte normatif de la fécondité sont plus ou moins restrictives selon les contextes. Si dans la plupart des pays, sahéliens ou côtiers, être mère et célibataire est largement réprouvé, certains groupes sociaux tolèrent cependant ces situations. Au Togo, par exemple, avoir un enfant avant l'entrée en union représente dans certains cas un gage apprécié de fertilité pour les futurs prétendants (Thiriat, 1998). De la même manière, au Burkina Faso, certaines populations valorisent des pratiques conjugales qui sont propices aux naissances prémaritales. Notamment, les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Centre-Sud au Burkina Faso (à majorité Bobo, Senoufo, Dagara, Gouin, etc.) sont essentiellement habitées par des populations qui historiquement favorisent la mobilité des épouses et leur confèrent une marge de manœuvre importante dans le choix de leurs partenaires sexuels. Il est admis que des enfants puissent naître de ces unions non maritales (Dacher et Lallemand, 2000).

Les régions du Centre-Est et du Sud-Ouest sont celles qui, au Burkina Faso, sont le plus marquées par des migrations saisonnières ou de longue durée, tournées principalement vers la Côte d'Ivoire et le Ghana. Les populations du Centre-Est, essentiellement Bissa, sont celles qui migrent en Italie depuis plus de 40 ans (Bredeloup et Bertoncello, 2016 ; Bredeloup et Zongo, 2016 ; Hazard, 2004, 2010), et ces migrations de longue durée imposent aux épouses restées sur place des situations de monoparentalité. En l'absence de leur mari, elles dirigent seules l'exploitation familiale avec l'aide des enfants ou sont accueillies au sein de la famille élargie.

La polygamie est aussi un facteur potentiel de monoparentalité, même si elle n'explique pas complètement les variations. En effet, son niveau est constant dans les régions du Sahel, du Centre-Est, du Centre-Ouest et du Centre-Nord alors que les taux de polygamie y varient de 34 % pour le Sahel à 54 % pour le Centre-Ouest (tableau 3.2).

TABLEAU 3.2

Proportion de femmes de 15-49 ans en union polygame parmi les femmes en union

Bénin 2011		Togo 2013		Burkina Faso 2010	
Département	%	Région	%	Région	%
Alibori	48,9	Lomé	20,7	Centre	19,8
Atacora	41,5	Maritime	31,8	Boucle du Mouhoun	43,5
Atlantique	28,7	Plateaux	37,1	Cascades	44,5
Borgou	40,6	Centrale	33,3	Centre-Est	45,1
Collines	43,7	Kara	40,7	Centre-Nord	45,3
Couffo	55,8	Savanes	44,5	Centre-Ouest	54,2
Donga	44,2			Centre-Sud	45,4
Littoral	20,6			Est	51,6
Mono	32,6			Hauts-Bassins	40,5
Ouémé	26,9			Nord	53,2
Plateau	41,9			Plateau Central	47,9
Zou	43,6			Sahel	34,6
				Sud-Ouest	40,4

Source : Rapports d'enquêtes EDS Togo 2013 ; Bénin 2011 ; Burkina Faso 2010.

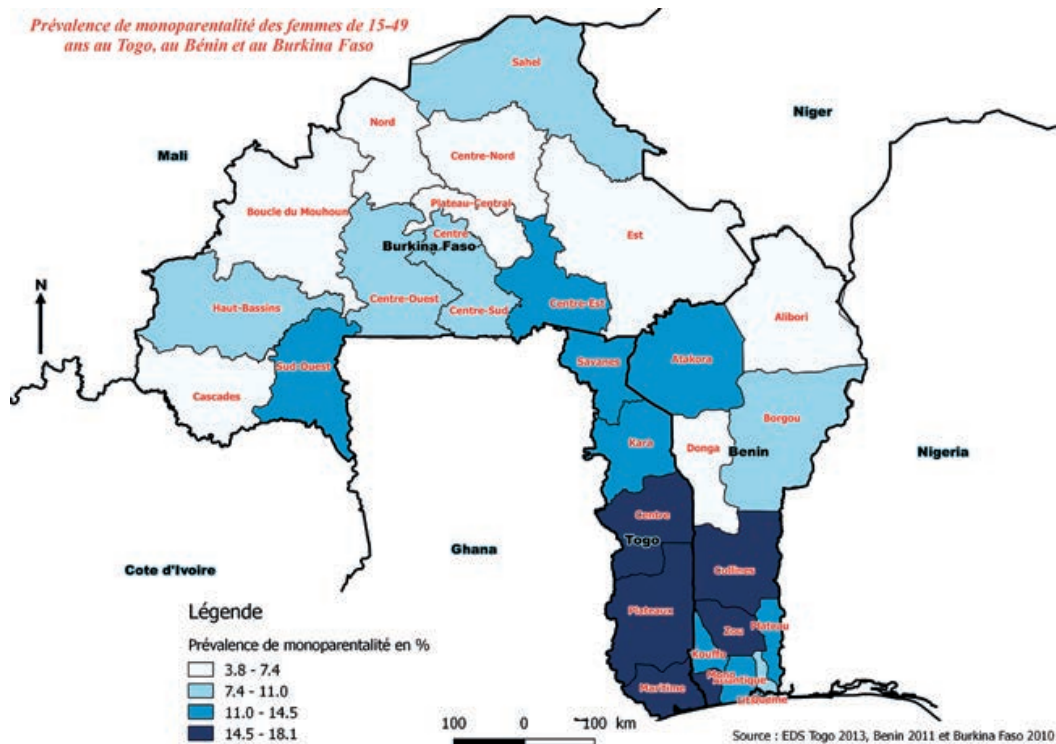
Les femmes célibataires et divorcées en situation de monoparentalité sont relativement plus présentes au nord du Bénin dans le département de l'Atakora (figure 3.10) ; cette région est marquée par une coexistence de plusieurs groupes ethniques. Les Bètammaribè, dits Somba, vivent dans cette région depuis plusieurs générations. Leurs ancêtres se sont réfugiés dans les montagnes pour échapper aux cavaliers Bariba et aux razzias esclavagistes du royaume d'Abomey. Se sont mêlés à ce groupe les Berba, les Yowa venus du Togo, et les Gulmaceba (Gourmantché) venus du Burkina Faso actuel. Paul Mercier (1968) témoigne des mécanismes historiques qui ont conduit ces différentes populations à s'autodéfinir au regard

des groupes qui les entouraient et dont ils cherchaient à se défendre. S'il témoigne par ses recherches de l'historicité de l'ethnie, aujourd'hui les travaux anthropologiques sur les dynamiques familiales dans cette région du Bénin sont trop rares pour nous apporter des éléments permettant d'étayer de solides hypothèses. Toutefois, les chiffres témoignent d'une spécificité évidente des pratiques conjugales et résidentielles qui doivent être documentées dans cette région. Ici, la monoparentalité touche plus fortement qu'ailleurs des femmes célibataires, divorcées et veuves (figure 3.10). Cela témoigne d'une plus grande acceptation des femmes seules avec enfants et que les arrangements résidentiels y sont nettement différenciés des autres régions.

Les régions du Mono et du Plateau au sud du Bénin se différencient du fait de l'implantation importante et ancienne (de deux à trois générations) de familles Haussa venues du Nigéria. Largement islamisés depuis plusieurs générations, les Haussa tolèrent mal les grossesses hors mariage et les mariages sont arrangés entre familles d'origine haussa ainsi qu'en témoignent les données qualitatives recueillies auprès de plusieurs familles à Cotonou (Attané, 2014b).

FIGURE 3.9

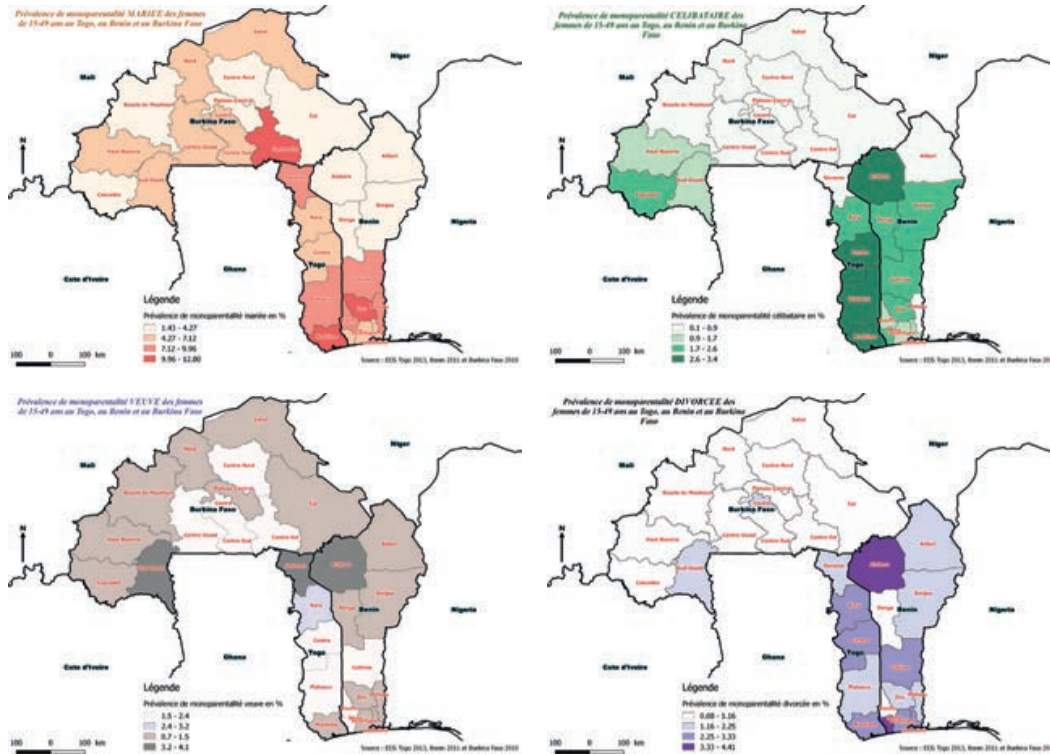
Carte de la prévalence de la monoparentalité féminine



Source : EDS Togo 2013 ; Bénin 2011 ; Burkina Faso 2010.

FIGURE 3.10

Cartes de la prévalence de la monoparentalité féminine selon la situation matrimoniale



Source : EDS Togo 1998, 2013 ; Bénin 2001, 2006, 2011 ; Burkina Faso 1993, 2003, 2010.

DISCUSSION

La monoparentalité a donc été analysée ici de manière descriptive. Un indicateur de prévalence a été produit pour les femmes et pour les hommes. Les hommes sont rarement en situation de monoparentalité. Néanmoins, on observe que ces situations existent et sont en augmentation au Togo et au Bénin. Les données anthropologiques collectées ont permis d'identifier certains mécanismes explicatifs. La dislocation des solidarités intergénérationnelles dans certaines configurations familiales en proie à une forte précarité conduit de jeunes mères à confier leurs enfants à leur géniteur pour migrer dans la sous-région ou à l'international, à la recherche de conditions de vie meilleures. Les ménages monoparentaux masculins qui émergent de tels cas de figure, pour marginaux qu'ils soient, méritent d'être considérés avec attention. Ils peuvent en effet être révélateurs de certaines dynamiques sociales à la marge et de modifications des normes conjugales et de parentalité.

Principalement féminine donc, la monoparentalité reste, pour environ la moitié des cas, une monoparentalité résidentielle qui concerne des femmes mariées : la femme vit avec ses enfants sans le conjoint, mais elle est en union avec celui-ci et on peut penser qu'il contribue aux dépenses du ménage et à la prise en charge des enfants. Son époux, dans ces cas, est probablement en migration, ou enregistré comme résident avec une coépouse s'il est polygame. D'un point de vue social, la femme a un statut de femme mariée, donc elle se situe dans une norme qui rend possible et acceptable son autonomie résidentielle (Adjamagbo et Antoine, 2009).

Ces situations de monoparentalité ne sont pas nécessairement des situations de vulnérabilité ; elles recouvrent des profils de femmes et de couples différents. Ainsi, dans les trois pays, dès lors que la relation est officiellement reconnue par l'époux et socialement assumée par lui (c'est-à-dire qu'il a effectué les premiers rituels qui marquent l'union et pourvu régulièrement aux besoins matériels de son épouse et de ses enfants), les femmes de conjoint polygame peuvent largement tirer parti de leur autonomie résidentielle, voire en faire une condition même du maintien de l'union avec leur conjoint (Attané, 2014b).

Dans les trois pays, lorsque les liens avec la famille de la femme ou celle de l'époux sont rompus ou quasiment inexistantes et lorsque, parallèlement, la femme ne bénéficie pas de revenus nécessaires pour faire face à son quotidien, elle se trouve en situation de vulnérabilité. La difficulté à tirer des revenus d'une activité économique, la faiblesse ou l'absence de soutien financier en provenance de ses enfants, des frères de son époux défunt, etc., peuvent être particulièrement invalidantes. La dimension économique des relations familiales a donc toute son importance dans le vécu de la monoparentalité.

Une part importante de la monoparentalité est hébergée dans un ménage de la parenté, ou de celle du conjoint. Alors qu'au Togo et au Bénin l'accueil se fait principalement dans la parenté proche, au Burkina Faso, les accueils se font fréquemment au sein de la parenté élargie. Dans ce pays, les échanges intrafamiliaux, de façon générale, peuvent être très denses au sein de la parenté élargie. Quel que soit le pays, la monoparentalité hébergée recouvre des situations relationnelles hétérogènes : des femmes en union qui vivent dans leur belle-famille alors que le conjoint est absent ; des femmes en union qui vivent dans leur propre famille et qui, pour une raison ou une autre, n'ont pas encore rejoint leur conjoint ; des femmes hors union, divorcées ou veuves, qui sont revenues dans leur famille ; ou encore des femmes célibataires, qui n'ont probablement pas quitté leur famille. Ces situations recouvrent des réalités diverses allant de situations

de conflits familiaux ou conjugaux, de maltraitance, de précarisation économique, à des situations plus sereines qui peuvent être stratégiques et transitoires, en rapport notamment avec la recherche d'autonomie. La monoparentalité hébergée est également en lien avec les modifications notoires qui touchent la formation des unions dans des contextes de dégradation des conditions d'accès des jeunes à l'emploi et donc à l'autonomie économique. Dans les villes burkinabées par exemple, des évolutions sociales qui sont propices aux situations de monoparentalité ont été mises en lumière : augmentation des unions consensuelles, croissance des naissances prémaritales, départ retardé des jeunes du domicile familial (Calvès, Kobiané et Tissot, 2007).

L'étude de la monoparentalité nécessite la prise en compte des relations sociales qui entourent les protagonistes parent-enfant(s). Une femme mariée mise sous la tutelle de sa belle-famille est en droit de réclamer le soutien matériel et économique pour elle et ses enfants et de rompre la relation conjugale si cette dernière n'est pas assurée. Mais dans les cas observés, elle se trouve souvent confrontée à la colère, la jalousie ou les excès des épouses des frères de son mari. Être hébergée dans sa propre famille après un veuvage ou un divorce lui assure en principe une position d'aînée vis-à-vis des femmes de ses frères. Cependant, si les conditions du veuvage ou du divorce sont jugées honteuses, l'humiliation des autres membres de sa famille peut conduire une femme à se replier sur elle-même et à l'isoler dangereusement (Ouattara *et al.*, 2004 ; Taverne, 1996). Le divorce, dont la responsabilité est totalement imputée au mari, permet son retour sans fard dans sa propre famille ; un veuvage pour lequel l'épouse refuse une forme de continuité de l'alliance avec ses ex-beaux-parents sera également bien accueilli. Si la famille de la femme considère que cette dernière a failli, l'entraide intrafamiliale devient problématique. En effet, l'entraide est élective et non généralisée (Attané et Ouedraogo, 2011) ; cela se révèle dans le cas des maladies, mais également dans les formes de solidarité ordinaires.

Les conditions d'existence d'une femme en situation de monoparentalité hébergée vont dépendre de la nature des liens qu'elle entretient avec le reste des membres de la famille. Dans tous les cas, elle verra ses relations avec l'entourage améliorées dès lors qu'elle participe matériellement d'une manière ou d'une autre à la vie du ménage ou de la concession. Porter régulièrement un sac de riz, assumer la scolarité des enfants de la parentèle corésidente, participer financièrement aux cérémonies organisées pour les uns ou les autres (baptêmes, mariages, rituel de décès) ou

simplement apporter une aide importante en travail (préparation de la cuisine, nettoyage de la cour, etc.) sont autant d'actions qui vont assurer l'intégration et l'acceptation de la femme hébergée.

La monoparentalité célibataire se révèle comme un phénomène principalement urbain. Elle est plus importante au Bénin et au Togo, en particulier dans les régions du sud. La meilleure scolarisation des femmes, l'augmentation des naissances hors mariage, la plus grande indépendance économique des femmes sont autant de facteurs qui peuvent expliquer des formes de parentalité isolées et qu'il conviendrait d'explorer. À l'échelle individuelle, se retrouver mère avant d'avoir été mariée est toujours l'aboutissement d'un parcours relationnel singulier. Dans les villes, notamment pour une catégorie de femmes éduquées désireuses de faire carrière, le mariage entre parfois en concurrence avec le projet professionnel. Cette catégorie revêt, là encore, de nombreuses facettes que seule une approche de type socioanthropologique, basée sur la collecte des pratiques et de leur vécu, permettra de mieux comprendre.

CONCLUSION

L'analyse individuelle s'avère intéressante pour appréhender la monoparentalité. Elle met notamment en évidence l'importance de la monoparentalité hébergée qui reste invisible aux approches « ménages » classiques. La manière dont sont habituellement collectées les données sur la composition des ménages permet difficilement de repérer ces situations puisqu'on ne s'attache qu'à relever les liens de parenté des personnes avec le chef de ménage. Ne sachant pas quels liens entretiennent les autres membres du ménage entre eux, on ne peut alors saisir les situations de parentalité qui ne concernent pas le CM. Il convient donc de s'interroger sur les méthodes plus à même de saisir la composition des ménages dans leur complexité.

Très instructive sur les systèmes de solidarité intergénérationnelle, cette approche du phénomène par les individus l'est également dès lors que l'on s'attache à décrire les différents modèles de monoparentalité selon la situation matrimoniale. Elle révèle ainsi des modèles singuliers d'arrangements résidentiels des couples et des pratiques inédites d'exercice de la parentalité. Les différents modèles présentent des variations entre les pays. Ils ont chacun une signification sociologique propre qui s'inscrit dans un contexte donné. Les indicateurs cartographiés, tout en soulignant les spécificités régionales, ont également permis de nuancer les contrastes nationaux.

La présente étude descriptive invite à plus d'exploration. Elle pose un cadrage statistique très éclairant d'un phénomène où la question des relations sociales est primordiale. Le recours aux investigations de type socioanthropologique montre combien l'analyse de la monoparentalité et des facteurs qui lui sont associés est à même de mettre en exergue des réalités sociales contrastées : configurations socialement acceptées d'un côté (veuves, épouses de polygames ou de migrants), situations de forte précarité d'un autre (veuves issues d'une forme de mariages intermédiaires; veuves rendues responsables du décès de leur époux) (Attané, 2014a); ou encore pratiques en marge des normes dominantes. Ces dernières suggèrent d'importants changements dans les relations maritales, familiales, intergénérationnelles et de genre qui incitent à plus d'investigations. En quoi par exemple pour certaines femmes, la monoparentalité est-elle révélatrice de logiques individuelles d'émancipation qui exclurait le mariage tout en retenant la maternité ? Le croisement des approches quantitatives et qualitatives est essentiel pour mieux saisir les dynamiques sociales, collectives et individuelles, qui font qu'un adulte, femme ou homme, en couple ou pas, réside seul avec son(s) enfant(s). Le décryptage de ces dynamiques sociales revêt par ailleurs d'importants enjeux pour les politiques et programmes en rapport avec l'enfance et la famille dans les sociétés ouest-africaines.

BIBLIOGRAPHIE

- ADJAMAGBO, A. et P. ANTOINE (2009). « Être femme "autonome" dans les capitales africaines. Les cas de Dakar et Lomé », dans J. Vallin (dir.), *Du genre et de l'Afrique. Hommage à Thérèse Loco*, Paris, Institut national d'études démographiques (INED), p. 305-318.
- ATTANÉ, A. (2014a). « Multiplicité des formes conjugales dans l'Afrique contemporaine. L'exemple du Burkina Faso », dans P. Antoine et R. Marcoux (dir.), *Transformations des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 108-128.
- ATTANÉ, A. (2014b). « Pour une approche relationnelle des itinéraires féminins », *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), p. 221-247.
- ATTANÉ, A. et R. OUEDRAOGO (2011). « Lutter au quotidien : effets de genre et de génération sur l'entraide intrafamiliale en contexte de VIH au Burkina Faso », dans A. Desclaux, P. Msellati et K. Sow (dir.), *Femmes et VIH dans les pays du Sud*, Paris, Éditions de l'ANRS, p. 207-216.
- BESSIS, S. (1996). « La féminisation de la pauvreté », dans J. Bisilliat (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, p. 49-57.
- BREDELOUP, S. et B. BERTONCELLO (2016). « Les "Italiens" de Béguédo, acteurs du développement urbain : une exemplarité à réinterroger », dans S. Bredeloup et M. Zongo (dir.), *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan, p. 223-251.
- BREDELOUP, S. et M. ZONGO (2016). *Repenser les mobilités burkinabè*, Paris, L'Harmattan.

- BUVINIĆ, M. et G.R. GUPTA (1997). « Female-headed households and female-maintained families : Are they worth targeting to reduce poverty in developing countries ? », *Economic Development and Cultural Change*, 45(2), p. 259-280.
- CALVÈS, A.E., G. CORNWELL et P. ENYEGUE (1996). *Adolescent Sexual Activity in Sub-Saharan Africa : Do Men Have the Same Strategies and Motivations ?*, Oswald Tower, University Park.
- CALVÈS, A.E., J.F. KOBIANÉ et A. TISSOT (dir.) (2007). « Passage à l'âge adulte en milieu urbain burkinabè : trois générations comparées », dans D. Ouédraogo et V. Piché (dir.), *Au-delà de la houe : dynamique migratoire, insertion urbaine, et environnement au Burkina Faso*, Paris, L'Harmattan et Ouagadougou, Presses universitaires de Ouagadougou, p. 143-158.
- CALVÈS, A.E. et D. MEEKERS (1999). « The advantages of having many children for women in formal and informal unions in Cameroon », *Journal of Comparative Family Studies*, 30(4), p. 617-639.
- CLARK, S. et D. HAMPLOVÁ (2013). « Single motherhood and child mortality in Sub-Saharan Africa : A life course perspective », *Demography*, 50(5), p. 1521-1549.
- COHEN, B. et C.H. BLEDSOE (1993). *Social Dynamics of Adolescent Fertility in Sub-Saharan Africa*, Washington, D.C., The National Academies Press.
- DACHER, M. et S. LALLEMAND (2000). *Prix des épouses, valeur des sœurs*, Paris, L'Harmattan.
- DELAUNAY, V. (1994). *L'entrée en vie féconde. Expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais*, Paris, CEPED.
- DELAUNAY, V., A. ADJAMAGBO, N. KPADONOU, B. GASTINEAU, E. VIGNIKIN, B. GNOUMOU THIOMBIANO et S. OUÉDRAOGO (dir.) (à paraître). « Monoparentalité en Afrique : une réalité complexe. Analyse comparative Bénin, Burkina Faso et Togo », *Actes du Colloque AIDELF Strasbourg*, Association internationale des démographes de langue française (AIDELF).
- GAGE-BRANDON, A. et D. MEEKERS (1993). « Sex, contraception and childbearing before marriage in sub-Saharan Africa », *International Family Planning Perspectives*, 19(1), p. 14-33.
- GNING, S.B. (2011). « La polygamie : ménage unique, pluriel ou complexe », *Actes du colloque « La population africaine, passé, présent et futur »*, Ouagadougou, UEPA.
- HAZARD, B. (2004). « Entre le pays et l'outre-pays », *Journal des Africanistes*, 74(1-2), p. 249-274.
- HAZARD, B. (2010). « Réinventer les ruralités », *Cahiers d'études africaines*, 50(198-200), p. 507-528.
- JEJEEBHOY, S. (1998). « Adolescent sexual and reproductive behavior : A review of the evidence from India », *Soc.Sci.Med*, 46(10), p. 1275-1290.
- KEBE, M. et Y. CHARBIT (2007). « Genre et vulnérabilité au Sénégal : les femmes chefs de ménage », *Revue européenne des migrations internationales*, 23(3), p. 51-65.
- KIMENYI, M.S. et J.M. MBAKU (1995). « Female headship, feminization of poverty and welfare », *Southern Economic Journal*, 62(1), p. 44-52.
- LLOYD, C.B. (1994). « Adolescent fertility in Sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, 20(1), p. 194-199.
- LOCOH, T. et M. MOUVAGHA-SOW (2004). « Vers de nouveaux modèles familiaux en Afrique de l'ouest ? », *Change*, 3, p. 5.
- LOCOH, T. et M.-P. THIRIAT (1995). « Divorce et remariage des femmes en Afrique de l'Ouest. Le cas du Togo », *Population*, 50(1), p. 61-93.
- MARCOUX, R. (1997). « Nuptialité et maintien de la polygamie en milieu urbain au Mali », *Cahiers québécois de démographie*, 26(2), p. 191-214.
- MEEKERS, D. (1994). « Sexual initiation and premarital childbearing in Sub-Saharan Africa », *Population Studies*, 48(1), p. 47-64.

- MERCIER, P. (1968). *Tradition, changement, histoire, les « Somba » du Dahomey septentrional*, Paris, Anthropos.
- MONDAIN, N., S. RANDALL, A. DIAGNE et A. ELLIOT (2012). « Les effets de l'émigration masculine sur les femmes et leur autonomie : entre maintien et transformation des rapports sociaux de sexe traditionnels au Sénégal », *Autrepart*, 2, p. 81-97.
- MOUVAGHA-SOW, M. (2002). *Processus matrimoniaux et procréation à Libreville (Gabon)*, Thèse de doctorat de démographie, Nanterre, Université Paris Nanterre.
- OUATTARA, F., M. GRUÉNAIS, P. HUYGENS et A. TRAORÉ (2004). *Sida, stigmatisation et exclusion. Étude anthropologique au Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, Banfora, Niangoloko, Orodara). Rapport final du projet de l'Agence nationale de la recherche sur le sida (ANRS)*, Marseille, IRD-SHADEI.
- PILON, M. (1996). « Les femmes chefs de ménage en Afrique : état des connaissances », dans J. Bissiliat (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, p. 235-256.
- PILON, M., T. LOCOH, K. VIGNIKIN et P. VIMARD (1997). *Ménages et familles en Afrique*, Paris, CEPED.
- PILON, M., M. SEIDOU MAMA et C. TICHIT (1997). « Les femmes chefs de ménage : aperçu général et études de cas », dans M. Pilon, T. Locoh, K. Vignikin et P. Vimard (dir.), *Ménages et familles en Afrique*, Paris, CEPED, p. 167-191.
- QUIMINAL, C. (1996). « Parcours de femmes d'Afrique subsaharienne en France : de la polygamie à la famille monoparentale », dans J. Bisilliat (dir.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris, Karthala, p. 223-232.
- SINGH, S. (1998). « Adolescent childbearing in developing countries: A global review », *Studies in Family Planning*, 29(2), p. 117-136.
- TAVERNE, B. (1996). « Stratégie de communication et stigmatisation des femmes : lévirat et sida au Burkina Faso », *Sciences sociales et santé*, 14(2), p. 87-106.
- THIRIAT, M.-P. (1998). *Faire et défaire les liens du mariage : évolution des pratiques matrimoniales au Togo*, Paris, CEPED.
- TICHIT, C. (2002). *Les femmes chefs de ménage au Cameroun : entre autonomie, monoparentalité et isolement*, Thèse de doctorat en démographie, Nanterre, Université Paris Nanterre.
- TICHIT, C. (2008). *Appréhender la composition familiale des ménages dans les Enquêtes démographiques et de santé*, Paris, CEPED.
- WAYACK-PAMBÈ, M. et S. MOUSSA (2014). « Inégalités entre les ménages dirigés par les hommes et ceux dirigés par les femmes à Ouagadougou : entre déterminisme et spécificités », *Cahiers québécois de démographie*, 43(2), p. 315-343.